

SEANCE DU VENDREDI 5 FÉVRIER 2021

Le Vendredi cinq février deux mille vingt à 20h45.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de convivialité, rue Joyeuse à Cohons, en séance publique sous la présidence de Mme BAUDOT Sylvie, Maire.

Présents :

MME BAUDOT Sylvie - MM. MARTIN Claude - CHARETON Guy – GIRARDOT Thierry - SEMELET Thierry – LACOTE Nicolas - GENESTE Guillaume

Absents excusés : GRIMPERELLE Justin - SANCHEZ MARTIN Felipe Santiago - BRASSEUR Loïc - CHAUVETET Marie-Odile

GENESTE Guillaume a été élu pour remplir la fonction de secrétaire.

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 7
Absents : 4
Exclus : 0

Date de convocation : 01/02/2021

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 18/02/2021

*Ajout à l'ordre du jour : Taille des arbres dans la commune (devis à étudier), voté à l'unanimité par le conseil municipal
Lecture du dernier conseil municipal du 14/12/2020*

2021-01 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Vu la demande d'aliéner le terrain cadastré D919 d'une superficie totale de 00 ha 6 a 75 ca ;

Vu la demande d'aliéner le terrain cadastré D918 d'une superficie totale de 00 ha 9 a 46 ca ;

Vu la situation en zone UA des deux parcelles D918 et D9019

La commune de Cohons étant titulaire du Droit de Prémption Urbain en zone UA,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Renonce** à son droit de préemption urbain concernant cette intention d'aliéner un bien
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2021-02 CRÉATION CONTRATS AIDÉS AGENTS D'ENTRETIEN COMMUNAL

Le Conseil municipal,

- souhaite s'attacher les services de deux agents d'entretien communal dès que possible en contrat PEC pour une durée de 12 mois sous la forme de Contrats d'Accompagnement à l'Emploi pour une durée de travail de 21 heures par semaine, soit 91 heures par mois

La prise en charge des salaires par l'Etat serait de **80 %** sachant que la rémunération mensuelle de ces emplois se ferait sur la base du SMIC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte ces deux contrats PEC pour une durée de 12 mois à 21h/semaine
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

2021-03 CONVENTION POTEAUX FIBRE OPTIQUE

Madame le maire présente au conseil le compte-rendu de présentation de LOSANGE concernant le déploiement de la fibre optique. Losange expose qu'il est nécessaire d'implanter des poteaux bois à proximité des 8 poteaux ENEDIS en surcharge.

Après discussion, les élus souhaitent des informations complémentaires sur ces doublages de poteaux avec une étude cas par cas des poteaux concernés à l'aide de la fiche de calcul et sur site en présence des techniciens ENEDIS, SCOPELEC (sous-traitant de LOSANGE Aube Haute-Marne) et Haute-Marne Numérique.

Ces 8 poteaux se trouvant en secteur protégé, Madame l'architecte des bâtiments de France sera consultée à ce sujet.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- N'accepte pas pour le moment l'implantation de des poteaux bois à proximité des 8 poteaux ENEDIS en surcharge pour le déploiement de la fibre optique et dans l'attente de renseignements complémentaires.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

2021-04 REMPLACEMENT POTEAU ELECTRIQUE RUE JOYEUSE

Madame le maire présente au conseil le devis de travaux ENEDIS pour le remplacement du poteau électrique gênant qui est tombé rue Joyeuse.

Les élus souhaitent des informations complémentaires sur le montant de la prise en charge de l'assurance concernée. Une commission travaux est aussi prévue pour se rendre sur place.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- N'accepte pas l'implantation d'un nouveau poteau ENEDIS de l'autre côté de la chaussée rue Joyeuse dans l'attente de renseignements complémentaires.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

2021-05 DEVIS BUSAGE PARTIE BASSE ACCES CHEMIN DE CHAMP LOUE

Madame le maire présente au conseil les devis de reprise d'un busage en partie basse d'accès du chemin dit de Champ Loué afin de faciliter l'écoulement d'eaux pluviales sur ce lieu en bordure de la RD 141 et éviter ainsi toutes inondations à l'intérieur de propriétés bâties du village. Le montant estimatif de ces travaux est 5 270 € HT, soit 6 324 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve la réalisation de travaux pour un montant prévisionnel de 5 270 € HT soit 6 234 € TTC
- Autorise le Maire à solliciter l'attribution d'aides financières auprès de l'Agence de l'eau, le Conseil Départemental et tout autre organisme partenaire de l'opération
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

2021-06 ADMISSION EN NON VALEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2343-1 ;

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public de Prauthoy portant sur l'année 2018.

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier de Prauthoy dans les délais légaux et réglementaires ;

Considérant, dans un souci de bonne gestion, qu'il est inutile de faire figurer en report des sommes qui ne pourront être recouvrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 Pour et 1 Contre,

- Décide d'admettre en non-valeur la somme figurant sur l'état dressé par Monsieur le Trésorier de Prauthoy s'élevant à 110 € (concernant les affouages 2018 LAMONTRE GIRARD Franck).
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

2021-07 SUBVENTIONS 2021 ASSOCIATION « La Transfo du Plat'Ho ! »

Suite à la demande de l'association « La Transfo du Plat'Ho ! » ayant pour objet de créer et d'assurer la gestion d'un laboratoire de transformation de fruits et légumes notamment invendus en employant principalement des personnes en situation d'handicap.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'allouer, pour 2021, 100 € à l'association « La Transfo du Plat'Ho !

2021-08 TAILLE DES ARBRES : PRESTATION

Madame le maire présente aux membres du Conseil municipal un devis de 800 € TTC pour la taille des arbres : place Candrée, de la mairie, du château et ceux du terrain omnisports.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte le devis de 800 € pour la taille des arbres de la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

1/ Courrier de réclamation de Mme Nicole Belmonte et Mme Françoise Clère concernant une concession au cimetière. Madame le maire demande des renseignements à l'AMF (Association des Maires de France).

2/ Courrier de Mme Bernadette Perraudin concernant les problèmes d'arrivée d'eau lors de grosses pluies à la cave de son gîte. Une commission communale se rendra sur place à 9h00 dimanche 7 février ainsi que sur tous les autres endroits du village où des problèmes d'écoulement et d'infiltration d'eau sont constatés.

3/ Présents pour les séniors : au vu de l'impossibilité de proposer le repas annuel des séniors le second dimanche de mars, il est décidé d'offrir à l'ensemble des foyers concernés un présent comprenant différents produits du terroir des jardins suspendus de Cohons agrémenté d'une pâtisserie.

Fin de séance à 23h45.